

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté de Promulgation n° n° 325 promulguant à la Côte française des Somalis

n° 325

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

21 mars 1949

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1949

Date du numéro

31 mars 1949

## VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 28 Juin 1949,

## TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 49-574 du 20 mars 1949 relatif au régime monétaire en Côte française des Somalis et dépendances; le décret n° 49-275 du 20 mars 1949 relatif à l'émission de monnaies divisionnaires en Côte française des Somalis le décret n° 49-376 du 20 mars 1949 portant modification du régime monétaire en Côte française des Somalis le décret n° 49-377 du 20 mars 1949 portant modification du régime de l'émission en Côte française des Somalis ; l'arrêté du 20 mars 1949 fixant les modalités de l'émission en Côte française des Somalis ; l'arrêté du 20 mars 1949 fixant la date de mise en application de la réforme monétaire et la valeur du franc de Djibouti.

### Art. 2

— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaires, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.**